

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi,

Absents : Mr MARECHAL Hubert a donné procuration à Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid

Date de convocation

19 juin 2025

Date d'affichage

19 juin 2025

Mr BERTIN Guy est nommé secrétaire de séance.

REVISION SUBVENTION LOYER DU COMMERCE

Suite au bail du commerce signé le 1^{er} août 2019, Monsieur LE GOUPIL, invite l'assemblée à se prononcer sur le montant de la réduction de loyer accordée à la Société BRAZON FRERES.

Il rappelle qu'une réduction de 30 % du loyer hors taxe avait été décidée par le conseil municipal par délibération en date du 12 septembre 2024.

La Société BRAZON FRERES a transmis ce bilan (en baisse) et, après examen, propose de maintenir la subvention à hauteur de 30% Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, et 1 abstention le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 30 %

Loyer hors taxes sur 2024 720.02 euros HT
Révision loyer au 1^{er} août 2025 – indice 4^{ème} tri 2024 + 2.01 % (ILC)

Soit un loyer de (720.02 x 2.01%) 734.49 euros HT
Soit un loyer TTC (TVA 20%) de 881.39 euros TTC
Subvention communale (30 %) sur le HT 220.35 euros HT
D'où par déduction un loyer de 514.14 euros HT

D'où par déduction un loyer TTC de 616.97 euros TTC

**Pour copie conforme au registre, le 7 juillet 2025
Le Maire Didier DEL PRETE**

